

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SCHAERBEEK
Service Urbanisme et Environnement
Monsieur Frédéric NIMAL
Echevin f.f.
Place Colignon**

B - 1030 BRUXELLES

V/Réf : 2014/579=166/005 (Mme M. Coupez)
N/Réf. : AVL/JMB/SBK-2.302/s.580
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SCHAERBEEK. Place Lehon, 5.

Construction de lucarnes en toiture avant, transformations intérieures, aménagement d'un logement dans les combles et d'une terrasse sur une toiture au 2^{ème} étage (régularisation).

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2015 sous référence, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 décembre 2015.

La demande concerne un immeuble de style éclectique (avant 1932) situé à côté de l'atelier G. Guffens inscrit sur la liste de sauvegarde et dans la zone de protection de l'église Saint-Servais. Elle vise à régulariser plusieurs interventions : transformations intérieures ; aménagement des combles ; création de 3 lucarnes en toiture avant et de plusieurs fenêtres de toit en toiture avant et arrière ; création d'une terrasse sur l'annexe arrière au niveau du 2e étage.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les transformations intérieures, sur la terrasse arrière au second étage ainsi que sur l'aménagement des combles pour autant que le nombre de fenêtres de toit en toiture avant soit revu à la baisse. En effet, la façade et sa toiture avant sont très visibles depuis l'espace public et il ne s'agit pas de percer la toiture sur plusieurs niveaux (trois lucarnes, surmontées de trois fenêtres de toit, surmontées de deux fenêtres de toit). La Commission demande de se limiter uniquement aux trois lucarnes. L'éclairage des combles peut être assuré par les fenêtres de toit du versant arrière. La CRMS demande de strictement respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry